



Paris, le 31 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Entreprise CELIA (Lactalis) en Mayenne : reprise partielle des activités
sans commercialisation des produits et sous contrôle des services d'inspection**

Le Préfet de Mayenne, en concertation avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a donné son accord à une reprise progressive de la production de poudres de lait destinées à l'adulte par l'entreprise CELIA de CRAON. Pendant cette première phase d'activité, qui a pour objet de vérifier l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre, les poudres resteront consignées. Leur commercialisation ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une période de contrôles renforcés et d'inspections officielles permettant de garantir l'absence de toute contamination des denrées.

Le 9 décembre 2017, le préfet de la Mayenne a prononcé la mise à l'arrêt des activités de production de laits infantiles de l'entreprise CELIA à Craon. Ces mesures ont fait suite au signalement par Santé Publique France de 38 cas de salmonelloses à *Salmonella agona* chez des nourrissons et aux enquêtes officielles conduites immédiatement dans l'établissement.


Depuis cette date, toutes les activités de fabrication (produits de nutrition infantile et produits pour adulte) ont été suspendues afin que soit identifiée la source de la contamination des produits et que les travaux nécessaires puissent être effectués pour sécuriser la production et le conditionnement des poudres.

Les mesures correctives mises en place par l'entreprise, avec notamment le démontage des équipements et la condamnation complète de la tour n°1 à l'origine des contaminations en 2005 et 2017, ainsi que la réorganisation des installations des autres zones (tour n° 2, zone de conditionnement) permettent aujourd'hui une reprise progressive des activités sous contrôle officiel des services de l'Etat. En complément du plan d'autocontrôle renforcé validé par l'Anses, des analyses officielles sont également conduites sur les produits et l'environnement de production par les services de l'État.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

A ce jour, la production de poudres de lait infantile reste suspendue. Le redémarrage de l'activité ne pourra être autorisé par le Préfet qu'après avoir obtenu de l'entreprise toutes les garanties sur la maîtrise du risque sanitaire.

Tous les produits actuellement fabriqués sont consignés et ne pourront être mis sur le marché qu'avec l'autorisation des services de l'Etat.